



الرئيسة La Présidente

نواكشوط، في 09 SEP 2024 Nouakchott, le

الرقم: Numéro:

س ت ص ع: ARMP/Pr:

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 09 septembre 2024, sur les recours introduits respectivement par la société SMART et le Cabinet DCS Sarl, contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (MTNIMA), du marché portant sur le «recrutement d'un consultant (firme) pour la digitalisation des examens nationaux», au profit du Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif (MENRSE), objet de l'AMI n° 01/C/DMA/MTNIMA/2024 :

- Dit non fondés les recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations de l'AMI et aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr.

Khadija BOUKA

